

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## Caisse de la MRC de Montmagny

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale de la Caisse de la MRC de Montmagny, tenue en mode virtuel au siège social de la caisse le 1er avril 2025 à 19h30

---

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, M Gilbert Caron, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse de la MRC de Montmagny et précise qu'il agira à titre de président d'assemblée.

Il est assisté dans l'animation par Mme Julie Naud, directrice générale, Mme Lysanne Tanguay, vice-présidente du conseil d'administration et qui agira également comme présidente d'élection plus tard, par Mme Annie Beaumont, présidente du comité mise en candidature et par Mme Sophie Lavoie, secrétaire du conseil d'administration. Mesdames Annie Langlois, adjointe à la direction générale, et Pascale Paradis, directrice communication et vie associative sont présentes afin de voir au bon déroulement de la rencontre.

Cette assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 12 mars 2025.

Le président invite les membres à regarder un message enregistré par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

*Visionnement de la capsule vidéo du président du Mouvement Desjardins*

### 2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

#### 2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Le président invite les membres à visionner un court vidéo qui explique les règles pour participer à l'AGA.

*Visionnement de la capsule vidéo*

Il précise ensuite que seul un membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Les règles suivantes doivent également être respectées, à savoir : Résider, être domicilié ou travailler au Québec, être une personne physique de 18 ans et plus, être ne personne morale ou une société et être un membre réadmis membre de plein droit.

#### 2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Le président mentionne ici que deux personnes scrutatrices doivent être nommées. Ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés. Il recommande, Mesdames Annie Langlois, adjointe à la direction générale, et Pascale Paradis, directrice communication et vie associative afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée.

Le président demande un proposeur et un appuieur :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
Caisse de la MRC de Montmagny

RÉSOLUTION :

*Sur proposition de (retiré) et appuyé par (retiré), il est résolu de nommer madame Annie Langlois et madame Pascale Paradis comme scrutatrices pour cette rencontre.*

VOTES – POUR - ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M Caron invite la secrétaire, Mme Sophie Lavoie, à lire l'ordre du jour.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE
  - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024
3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024
  - 3.1 Rapport du conseil d'administration
  - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3 Rapport financier
  - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE
  - 5.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et au règlement intérieur de rotation
  - 5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – vote en différé
  - 5.3 Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.3.3 Présentation des personnes candidates
    - 5.3.4 Élection par acclamation
  - 5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS
7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, le président demande un proposeur et un appuyeur :

RÉSOLUTION :

*Sur proposition de (retiré) et appuyé par (retiré), il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

VOTES – POUR - ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
Caisse de la MRC de Montmagny

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 AVRIL 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le microsite de la Caisse. Puisque tous les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ni résumé n'est fait.

Le président demande maintenant une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024.

RÉSOLUTION :

*Sur proposition de (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024.*

VOTES - POUR - ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président présente tout d'abord l'ensemble des administrateurs et donne ensuite les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la caisse s'est fixées :

- Desjardins | 125 ans d'ambition
- Un leadership socioéconomique de taille
- Présents pour les membres
- Des solutions numériques innovantes
- Des actions concrètes pour le développement durable

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le président présente le rapport sur la surveillance relative à trois règles déontologiques :

- Situations de conflits d'intérêts : le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Dépôts et prêts aux personnes intéressées : le conseil d'administration n'a constaté aucune dérogation à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée et aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées.
- Contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code : la caisse n'a octroyé aucun contrat aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

Le président invite Mme Naud à poursuivre avec le rapport financier.

3.3 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

La directrice générale présente les résultats du Mouvement Desjardins pour l'année 2024.

Elle invite les membres à regarder une capsule vidéo pour prendre connaissance des résultats de la caisse.

*Visionnement de la capsule vidéo rapport financier*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
Caisse de la MRC de Montmagny

Mme Naud demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires concernant les résultats financiers. Puisqu'il n'y en a pas, elle cède la parole à M Gilbert Caron.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Le président invite Mme Lysanne Tanguay, membre du comité coopération et vice-présidente du conseil d'administration à présenter son rapport.

Pour présenter les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ou en dons et commandites, Mme Tanguay invite les membres à visionner une capsule vidéo.

*Visionnement de la capsule vidéo bilan de l'engagement*

Mme Tanguay présente quelques initiatives Desjardins et projets soutenus de manière cohérente avec les priorités d'investissements.

Elle invite tout d'abord les membres à visionner une capsule vidéo sur la caisse scolaire.

*Visionnement de la capsule vidéo Caisse scolaire*

Ensuite, elle enchaîne avec les projets suivants :

- *La Fabrique à projet*
- *Aléa*
- *Mes Finances Mes Choix*
- *Fonds du Grand Mouvement*
- *Maître de sa vie et de ses biens*
- *La Ruche*

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les membres à adresser leurs questions et mentionne que la directrice générale assurera un suivi dans les meilleurs délais envers les membres qui n'ont pas eu de réponse à leurs interrogations.

5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

5.1 ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION

Le président invite Mme Naud à expliquer la nature des modifications proposées à l'annexe « A » du Règlement intérieur de la Caisse et au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.

Avant de faire la lecture intégrale de la résolution spéciale demandée, madame Naud fait la mise en contexte afin de faciliter la compréhension et la raison de cette modification.

Après les explications, madame Naud fait la lecture intégrale de la résolution.

## Présentation des modifications au Règlement intérieur de la Caisse

- | Modifier le nombre, la composition et le nom des groupes décrits à l'Annexe A pour la formation du conseil d'administration de la façon suivante;

Groupes	Description	Nombre d'administrateurs
A	MRC de Montmagny	10
B - Universel	Postes ouverts à tous les membres résidants, domiciliés ou travaillant au Québec	3

- | Entrée en vigueur : dès son adoption, avant la période des élections.

## Présentation des modifications d'un Règlement intérieur de rotation

- | Tableau applicable selon ce que prévoit la résolution spéciale ;

	AGA 2025	AGA 2026	AGA 2027
Nombre d'administrateurs	4	5	4

- | Le premier cycle commence le 1<sup>er</sup> janvier de l'année financière 2025

- | Entrée en vigueur : dès son adoption, avant la période des élections.

M. Caron reprend la parole et demande s'il y a une personne qui propose et qui appuie cette proposition.

### RÉSOLUTION

*Sur proposition de (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu de proposer les modifications au Règlement intérieur de la caisse et au règlement de rotation.*

Le président passe maintenant au vote et rappelle que cette résolution requiert une adoption au 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit.

**VOTES - POUR - ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
Caisse de la MRC de Montmagny

5.2 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Pour présenter cet élément distinctif de la coopérative, le président invite les membres à visionner une courte capsule vidéo sur la ristourne.

*Visionnement de la capsule vidéo Ristournes*

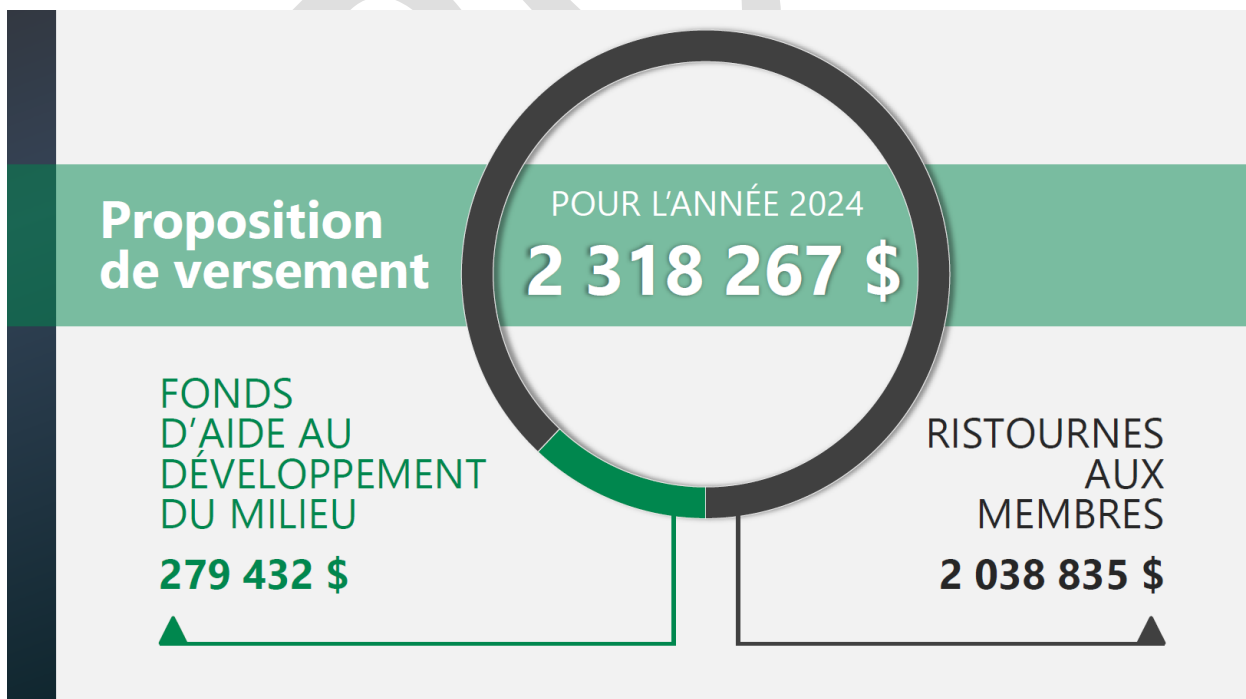
Il invite maintenant Mme Julie Naud à faire la présentation du scénario en vue de la votation et du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement au FADM. La directrice générale présente la recommandation du conseil d'administration.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
<b>Excédents (déficit) avant ristournes aux membres</b>		<b>18 192</b>
Virements réglementaires et autres ajustements		<b>(7 428)</b>
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	(8 084)	
• Autres éléments du résultat	545	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	112	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)	
<b>Solde des excédents à répartir</b>		<b>10 764</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		<b>(1 791)</b>
• Ristourne	(2 045)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	533	
• Affectation au FADM	(279)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		<b>0</b>
Affectation à la réserve générale		<b>(8 974)</b>
<b>Solde des excédents à répartir</b>		<b>0</b>

**FADM**  
Fonds d'aide au développement du milieu

**RRE**  
Réserve pour ristournes éventuelles

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



Elle présente également comment le montant de la ristourne se décline :

## PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
<b>RISTOURNE VOLUMES<sup>1</sup></b>		
Comptes		<b>289</b>
Épargne et placements	<b>0,58 \$</b>	<b>332</b>
Fonds		<b>121</b>
Prêts et marges de crédit		<b>551</b>
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>230</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>127</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	Montant de <b>50 \$<sup>3</sup></b>	<b>341</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	Montant de <b>23 \$ / 1 000 \$</b> honoraires et commissions	<b>46</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		<b>2 039</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Mme Naud avise les membres que le scénario qui est présenté est recommandé par le conseil d'administration et il est le plus avantageux pour l'ensemble des membres de la communauté et il est également totalement conforme aux encadrements applicables. Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes, sera soumise au vote après la présentation et les discussions de la présente assemblée.

M. Caron reprend la parole et demande s'il y a une personne qui propose et qui appuie cette proposition.

### RÉSOLUTION

*Sur proposition de (retiré) et appuyée par (retiré) il est résolu de proposer la recommandation de partages des excédents.*

M. Caron précise que cette proposition recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Les précisions sur la façon de voter seront données dans quelques minutes.

### 5.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 5.3.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Avant d'ouvrir la période d'élection, le président précise les rôles de chaque officier pour cette période d'élection. Mme Tanguay agira comme présidente d'élection et Mme Lavoie comme secrétaire d'élection.

#### 5.3.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M. Caron invite Mme Annie Beaumont, présidente du comité de mise en candidature à faire part aux membres du rapport du comité. Avant de présenter le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration, elle rappelle aux membres la démarche du profil collectif enrichi.

Elle mentionne qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
Caisse de la MRC de Montmagny

Mme Beaumont présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année selon la nouvelle composition des groupes à la suite de l'adoption un peu plus tôt des modifications au règlement intérieur de la caisse et au règlement intérieur de rotation:

Groupe A	Groupe B
Magalie Lachance	Gilbert Caron
Alain Robert	

M. Caron remercie madame Beaumont et cède maintenant la parole à madame Tanguay, présidente d'élection.

#### 5.3.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, elle informe que chaque personne candidate devait préparer une présentation de 2 minutes. Elle invite les membres à écouter la vidéo des personnes candidates.

*Visionnement de la capsule vidéo des candidats*

#### 5.3.4. ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Pour le groupe A et le groupe B, Mme Tanguay mentionne que le conseil a reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler. Elle déclare donc élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

Pour le Groupe A :

Magalie Lachance  
Alain Robert

Pour le Groupe B :

Gilbert Caron

Elle félicite les nouveaux membres élus et précise que, comme les groupes A et B n'ont pas reçu suffisamment de candidatures pour combler les postes à pourvoir, cette situation fait en sorte qu'il restera 2 postes non comblés à la fin de l'assemblée et que, comme prévu au règlement intérieur caisse, le conseil d'administration pourra combler ces postes en cours d'année.

Mme Tanguay cède la parole à M. Caron

#### 5.4 PRÉCISION SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le président mentionne que, dès la fin de la présentation et au cours des quatre prochains jours, les membres sont appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes. La réécoute de l'assemblée est disponible par le biais du bouton Voter dans AccèsD ou du lien accessible sur le site internet de la caisse.

De plus, la documentation de référence est accessible sur le site internet de la caisse ou sur demande auprès de celle-ci. Les membres n'ayant pas AccèsD ont la possibilité d'utiliser les bornes de votation au cours des quatre prochains jours aux différents centres de services de la caisse.

#### OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès la fin de l'AGA, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 5 avril 2025.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
Caisse de la MRC de Montmagny

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats du vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Puis, dans les 48 heures suivant la période de votation, les résultats des votes seront publiés sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle.

Le président précise que, bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter est celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, s'il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président invite les membres à compléter le court sondage de satisfaction sur l'assemblée d'aujourd'hui et remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle. Il félicite également les membres du conseil d'administration nouvellement élus.

Il remercie les gens qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'événement et termine en remerciant le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suivi des résultats

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 428 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

94,47 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Levée de l'assemblée

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12h04.

Signée le 27 mai 2025

---

Gilbert Caron, président

---

Sophie Lavoie, secrétaire